

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

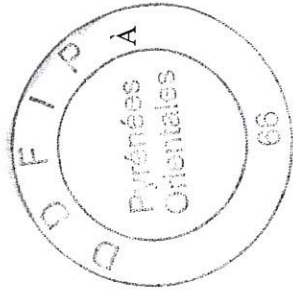
Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAE LES ESPASSOLES pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-46600449-20170330-DG-ESPASSOLES-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017



PERPIGNAN

10 AVR. 2017

, le

Le Directeur départemental
des finances publiques
Par Procuration

Stéphane GILLES
DIRECTEUR DU POLE
GESTION PUBLIQUE

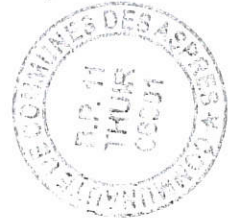


Pierre LOUSTAUNAU
Trésorier de THUIR

Thuir le 14/04/2017

René Olive, Président

Vu par *René Olive, Président* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 23/04/2017 par l'organe délibérant.



À

THUIR

Le Président

, le

23/04/2017

René OLIVE